



Le projet de loi de bioéthique sera présenté au Conseil des ministres en juin. C'est ce qu'a déclaré mardi, la ministre de la santé, Agnès Buzyn, lors de ses vœux à la presse. Le projet inclut notamment l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules. Celui-ci sera ensuite examiné au Parlement.

Dans les semaines à venir, les députés et sénateurs travailleront le sujet sous forme de « séminaires » (cf. [Loi de bioéthique : Le gouvernement veut organiser des "séminaires" pour les parlementaires](#)), organisés selon quatre thèmes, procréation, recherche sur l'embryon, filiation et diagnostics génétiques. Le but affiché est de leur permettre de « s'approprier le sujet avant le débat », pour être « en capacité de poser toutes les questions ». Selon la ministre de la Santé, si le sujet de la PMA n'est « pas très compliqué à comprendre », les autres thèmes du projet de loi sont « éminemment plus complexes ».

**Pour aller plus loin :**

[Mission parlementaire sur la loi de bioéthique : l'engrenage](#)

[Rapport de la mission d'information parlementaire sur la bioéthique : sur les rails de la déshumanisation ?](#)

[PMA pour toutes : Emmanuel Macron s'engage à une promulgation en 2019](#)

[Recherche sur l'embryon, diagnostic prénatal, préimplantatoire, eugénisme : Jean-Marie Le Méné auditionné par la mission parlementaire](#)

[Révision de la loi de bioéthique : vers la mise en place d'un groupe de travail réunissant députés et sénateurs ?](#)